

la continuité de la voie d'eau, le maintien d'une ligne d'eau garantissant la navigation et le franchissement des biefs ;

- l'exploitation de la voie d'eau.



Navigation entre Noyers et Selles

COMMENT DYNAMISER LE CANAL ET LES RECETTES DU SYNDICAT.

Je ne reprendrais pour cela qu'une seule phrase qui se trouve dans le début de l'article 2 de notre statut comme je l'ai cité plus haut. Le Syndicat Intercommunal est habilité à prendre toutes mesures utiles de tourisme et de pisciculture.

Devant le manque d'investissement pour une remise en état, sinon rapide mais au moins acquise, la seule porte de salut du Syndicat Intercommunal du Canal est de refaire vivre le Canal.

Surtout pour que les Collectivités Territoriales comme le Département ne nous lâchent pas. Avec la décentralisation, le Conseil Général devra faire des choix difficiles. Nous avons pour exemple ce qui vient de se passer avec le Cher Canalisé et l'Etat. Il faut montrer au Conseil Général que le Canal de Berry dans le Loir et Cher est attractif.

Pour mieux entretenir le Canal, il ne peut y avoir qu'un seul objectif, et personne ne me contredira, il faut augmenter nos recettes.

Comment augmenter nos recettes et rendre le Canal plus attrayant ?

Dans le domaine touristique repris dans les statuts, trois axes s'offrent à nous :

- La pêche.
- La randonnée qu'elle soit pédestre ou en vélo.
- La navigation des petites embarcations.

Effectivement, nous devons proposer le "Produit Canal" à d'autres activités que la pêche.

Si le concept de la pêche s'est révélé attractif depuis 1956, en 2005 il l'est beaucoup moins.

L'on peut compter sur les doigts d'une main le nombre de pêcheurs au kilomètre à l'année.

Nous sommes dans l'obligation de faire vivre ces 3 activités ensemble.

Nous devons explorer ces pistes, contacter les différentes fédérations comme cela se fait avec la fédération de pêche.

Pour ce qui est des randonnées, le Conseil Général s'occupe activement de mettre en œuvre des schémas départementaux. Faisons en sorte que toutes les berges du Canal soient incluses dans ces schémas. Des subventions sont accordées pour développer ce genre d'opération. Des associations comme L'AF3V pour le vélo avec son "Collectif Cycliste 37" ont fait un repérage important tout le long du Canal.

La navigation, sujet épineux déjà évoqué en 1999, ne doit pas être mise de côté. Une étude sérieuse doit s'engager, en concertation avec les pêcheurs. Pour ce qui concerne la navigation entre Noyers et Selles, celle-ci doit devenir effective. Le Syndicat du Cher Canalisé doit faire circuler ses pénichettes sans tarder. Des associations comme l'ARECABE ne demandent qu'à faire circuler leurs bateaux. Toutes les semaines des renseignements sont demandés par des touristes pour louer des bateaux sur le Canal.

Car la navigation peut générer d'autres activités comme les buvettes, la restauration, les guinguettes, location de vélo, location de bateaux. Tous ces commerces sont demandeurs de concessions le long du Canal. Voici pour nous de quoi augmenter nos recettes donc de mieux entretenir le Canal et, par voie de conséquence, en développant l'économie de faire prospérer l'emploi.

Des contacts doivent être pris avec les Offices de Tourisme qui sont implantés le long du Canal (St Aignan, Selles sur Cher, Mennetou sur Cher).

Pour cela j'envisage, avec votre accord, de créer une commission "développement-communication" qui se chargerait de proposer au syndicat les pistes à suivre. Pour ma part soyez assurés que je m'inclus pleinement dans l'article 8 de notre statut, c'est à dire "d'assurer l'exécution des délibérations du comité syndical". Les décisions que nous avons à prendre ne seront que le fruit d'un travail d'équipe.

Je suis convaincu que nous pouvons réussir dans cette entreprise, que nous ne sommes pas tout seul. Si le Canal commence à se dynamiser de nouveau, les institutions nous suivront (Région et Département). Mon optimisme n'a rien de démesuré, je crois simplement dans la valeur touristique du Canal de Berry.

Claude BLOCQUET-VOISIN

A ce jour la commission "développement - communication - tourisme" a été créée. Participeront également à cette commission : un représentant de la Fédération de Pêche, un représentant de la Fédération de canoë - kayak, un représentant des randonneurs.

A noter : dans le Loir et Cher le Canal est une propriété privée appartenant au Syndicat Intercommunal du Canal de Berry - section Loir et Cher. C'est la loi sur les cours d'eau non domaniaux qui s'applique.

Le Canal de Berry à Dun sur Auron

Un peu d'histoire :

Les travaux de creusement et d'aménagement du canal à Dun sur Auron furent entrepris entre 1826 et 1830. La première péniche accosta dans le bassin du port de Dun en 1834. A cette époque Dun sur Auron d'appelait Dun le Roi et ne reprit son nom actuel qu'en 1880.

Le décret de déclassement et d'aliénation du 03 janvier 1955 sonna le glas de toute activité fluvial sur le Canal de Berry.

Et depuis, rien !!!



Vue vers le Sud

Ou plutôt si

Devant l'inutilité d'un bassin de canal devenu inactif, celui-ci se comblera en même temps que l'écluse, et le tout devint une piscine avec son bâtiment annexe. Puis comme il restait de la place, il y eut également des terrains de tennis. De l'autre côté de la route l'ensemble se transforma en parking. En 2004, devant l'exigence routière, un superbe rond-point vint agrémenter les lieux. Et comme pour apprendre à ceux qui n'ont pas connu, ou bien pour raviver la mémoire des anciens, des espaces



Le bassin de virement

verdoyants s'installèrent par endroit en lieu et place où coulait notre bienheureux Canal. Ce qui veut dire que : plus question de naviguer d'un point à l'autre de Dun sur Auron en empruntant un canal navigable.



Le terrain de camping

Lors d'un Conseil d'administration, en date du 20 novembre 2004 à Dun sur Auron, et en la présence des élus locaux, à savoir : M. COSYN, Député Maire de Dun, M. PAIN, Maire adjoint et Conseiller Général, M. CATINAUD, Maire du Ponds, fut abordé la question : comment traverser Dun sur Auron lorsque le Canal sera rouvert à la navigation ?

Bien entendu, devant l'ampleur des travaux à envisager suite à l'aménagement existant, et le coût important que cela engendrerait, M. Cosyn et M. Pain pensant irréaliste cette idée de réouverture et ne voyant pas de solution technique à apporter, ne veulent en aucun cas engager les finances de la seule commune de Dun sur Auron dans un tel projet. A juste titre d'ailleurs.

Mais, lorsque après une petite collation, j'emmenais la bande d'Arécabistes présents visiter les lieux de nos propos matinaux, une solution prenait forme dans les yeux de tous. Tout d'abord grimpe au « Chatelet » pour avoir une bonne vue d'ensemble. Pas le temps de graver sur les pierres le symbole de l'ARECABE que nous voilà tous redescendus au bord de l'Auron et du Canal. Et voici ce qui pourrait être envisagé pour rendre vie à ce Canal de Berry.

1. Création d'une écluse au lieu dit « Grossepont » reliant le Canal à l'Auron. Le terrain s'y prête à merveille puisque aucune construction n'existe actuellement et que le Canal est en surplomb par rapport à l'Auron.

2. Vérification des tirants d'air et d'eau pour le passage du « Pont Mallet ».